



Janvier 2006
Numéro 12



EDITO

Au nom du Conseil d'Administration de l'AFAENAM, je vous souhaite une très bonne année 2006. Qu'elle soit l'occasion de vivre vos rêves et de réaliser tous vos projets.

Cette année sera une année importante pour l'adoption.

D'abord à Madagascar, avec la mise en application effective de la Convention de la Haye qui devrait intervenir dans les premiers mois de l'année.

Souhaitons que cette mesure qui vise à améliorer les conditions d'adoption permette aux enfants de trouver la famille qu'ils attendent et dont tout enfant a besoin pour grandir et s'épanouir.

Souhaitons également que la clarification des procédures permette à l'État malgache d'atteindre ses objectifs et que les nombreux partenaires de l'adoption internationale partagent tous l'objectif commun de l'intérêt supé-

rieur de l'enfant.

En France, la nouvelle loi sur l'adoption est votée depuis juillet 2005. L'Agence Française pour l'Adoption (AFA) devrait voir le jour sur le 1^{er} semestre 2006.

Beaucoup de postulants y mettent tous leurs espoirs et nous souhaitons avec eux que la création de cette AFA soit une réelle plus-value pour les candidats à l'adoption même si nos associations sont pour le moins interrogatives à l'heure actuelle et notamment du fait de la place très restreinte réservée aux associations de parents (Cf. article page 5).

Souhaitons également que les familles dont les dossiers se sont vu refuser la transcription du jugement d'adoption plénière malgache trouvent une issue favorable permettant à chaque enfant de bénéficier de l'accueil sans ambiguïté de notre pays au-delà

de celui que lui a réservé ses parents. Nous continuerons de suivre avec attention ce dossier tant que cette situation ne sera pas réglée.

Enfin, nous souhaitons aussi que 2006 soit moins florissante en articles, émissions diverses et variées visant invariablement à démontrer les risques et échecs de l'adoption. De notre côté, nous continuerons de démontrer, par notre action et vos témoignages, les réalités multiples de l'adoption. Nos familles connaissent parfois, comme toute famille, des moments difficiles. Alors, dans ces moments, renforçons nos solidarités et échanges.

Soyez donc assurés que cette année encore, nous continuerons à travailler pour que l'adoption ne soit pas mise à mal. Il en va de l'avenir de nos enfants.

Hélène Mahéo, Présidente

Sommaire :

- Le retour des témoignages : une longue attente ! ... Et un Carnet de Bienvenue conséquent !
- 19 Novembre 2005 : réunion d'informations ... le point sur l'actualité :
 - Dispositifs pour l'Adoption en France et à Madagascar
 - Refus de transcription
 - Actions du MASF
- Agenda : l'Assemblée Générale de l'AfaENAM à Nantes 19 mars 2006

J'ai 20 ans, je suis née à Madagascar et j'ai été adoptée. Je suis partie l'été 2005 avec une amie pendant 3 semaines à Madagascar pour aider dans un centre pour enfants de Tananarive.

J'ai eu le plaisir de rencontrer quelques familles adoptantes dont les procédures avaient été bloquées et qui étaient à Tana pour finaliser leurs démarches. Ces rencontres ont été très chaleureuses. J'ai profité de mon séjour pour témoigner de mon expérience auprès de différentes personnes qui m'ont toutes accueillie très chaleureusement et m'ont accordé un peu de leur temps.

J'ai rencontré des juges, une assistante sociale, le Procureur général du tribunal de Tana, le secrétaire général du Ministère de la justice et le vice président du Sénat (photo).

J'ai pu ainsi témoigner de ma vie de jeune adulte adoptée en France, heureuse et épanouie qui ne renie pas ses origines pour autant. Ils ont manifesté un souci et un réel intérêt pour l'avenir des enfants malgaches adoptés, ce qui m'a beaucoup touché.



Clémence

TÉMOIGNAGE ...

La 1ère rencontre avec notre fils date de novembre 2004. Rencontre étrange, dissociée, typiquement contemporaine. Isabelle était à Tananarive, j'étais rentré après un séjour de 2 semaines ponctué par plusieurs faux espoirs, enfants dont nous avons seulement recueilli le nom, sans jamais les voir car chaque fois leur adoptabilité n'avait pu être confirmée.

Quinze jours après mon retour en France, Isabelle a le bonheur de rencontrer notre enfant, de le porter, de lui donner le bain. De mon côté, je le découvre pour la 1ère fois sur l'écran d'un ordinateur, au gré d'une connexion qui, comme par un fait exprès, traîne de manière exaspérante. Nous voilà revenus à l'internet des débuts, modems et débits parcimonieux. Décidément, il est écrit que tout doit être long dans une procédure d'adoption.

Je vois donc mon fils apparaître pixel par pixel. Le sommet du crâne, le front, les yeux, le nez, la bouche. Le voici. Il est devant moi. Je n'ai rien dit, rien fait. J'étais au travail. Si j'avais remué un doigt, j'aurais éclaté en sanglot. L'amour que je portais pour mon enfant depuis le jour où nous avons envisagé l'adoption avec Isabelle venait de se cristalliser sur cette image incertaine, floue, où surnageaient des yeux immenses, dévorants, remplis d'une tristesse beaucoup plus âgée que les 9 mois de ce petit bonhomme. Isabelle rentre. Les mots viennent se superposer à l'image. Nous nous lançons dans la course pour boucler notre dossier. A peu près à ce moment, nous apprenons que les procédures sont bloquées. Aucune date de reprise n'est envisagée.

Notre dossier est déposé, l'attente commence. Nous appelons le centre. On nous dit : «*le petit va bien. Il pleure, c'est normal à son âge*». Il pleure. Il pleure et nous ne sommes pas là pour sécher ses larmes. Il pleure et nous ne sommes pas là pour ramener le sourire sur ses lèvres. Il pleure.

Petit à petit s'impose à nous cette idée stupide, mais tellement séduisante dans sa simplicité. Si notre enfant ne peut venir en France, nous pouvons aller à Madagascar. Voilà comment, en décembre 2004, nous avons décidé de retourner à Tananarive pour veiller sur notre bout de chou.

Extrait d'une conversation avec la directrice du centre, une femme pleine de sens commun et très au fait des aléas de l'administration malgache.

La directrice : *vous allez rester longtemps à Tananarive ?*

Isabelle : *jusqu'au bout.*

La directrice : *vraiment jusqu'au bout ?*

Isabelle : *oui, jusqu'au bout.*

Un long silence.

La directrice : *ça peut être très long.*

Isabelle : *oui, nous le savons.*

Un autre silence, encore plus long.

La directrice : *ça peut être très, très long.*

On ne peut pas dire que nous n'étions pas prévenus. Nous sommes rentrés le 10 août 2005. Soit 9 mois plus tard.

Dans l'intervalle, les familles concernées par le blocage s'étaient constituées en collectif pour agir auprès des autorités françaises et malgaches.

Les 1ers résultats concrets étaient obtenus lors d'une rencontre avec le vice-président du Sénat de Madagascar, en visite à Paris. Quelques jours plus tard au Quai d'Orsay, nous recevions une écoute incroyable, et l'assurance que le gouvernement soutiendrait notre cause.

Comme nous séjournons à Madagascar, nous devenons, de facto, les correspondants du collectif à Tananarive, avec pour objectif de maintenir notre collaboration avec l'Ambassade et de défendre notre point de vue auprès des autorités Malgaches. Comprendre : être reçu par un gouvernement souverain pour qui nous ne sommes rien (ni citoyen, ni électeur, ni diplomate). Rendons hommage à tous ceux qui, élus, gouvernants et hauts fonctionnaires, nous ont ouvert leur porte en toute simplicité, ont accepté de nous écouter, et nous ont apporté un soutien généreux.

Voilà comment, au cours de ces mois passés à Madagascar, nous avons fait le grand écart entre les deux extrêmes de la société malgache, les centres d'accueil et les quartiers déshérités d'un côté, les cercles gouvernementaux de l'autre. Expérience unique, qui nous a permis de mieux comprendre comment la somme des problèmes et le manque de moyens se font écho du bas en haut de la pyramide sociale, limitant la portée des initiatives de développement, propageant la précarité jusque dans les cercles les plus privilégiés. Expérience unique aussi par la richesse des relations créées, des amitiés construites. La place manque pour raconter tous les gestes, les marques d'attention que nous avons reçus durant notre séjour. Par exemple, cette directrice de centre qui, nous voyant craquer sous la pression,

surgit un dimanche matin sur le pas de notre porte et nous emmène d'autorité pour la journée à la campagne ; la personne magnifique chez qui nous logeons qui se met en quatre et module le prix de la pension en fonction de nos finances déclinantes ; ce haut fonctionnaire, convaincu par la justesse de notre cause, qui non content de nous obtenir un rendez-vous auprès des plus hautes instances judiciaires, apparaît par surprise le jour de la rencontre, et nous soutient avec toute son éloquence durant l'entrevue ; cette vieille femme en guenille qui, voyant Isabelle pleurer de découragement dans le labyrinthe du ministère de l'intérieur, à la recherche d'un guichet pour payer le timbre de la prolongation de visa, lui prend l'argent des mains, disparaît dans la foule compacte et revient quelques instants plus tard avec le timbre et la monnaie exacte, puis file avant même que la vazaha ébahie ait la présence d'esprit de lui donner un pourboire...

Oui, la place manque.

Au milieu de tout cela il y a évidemment et surtout notre fils. Deux épisodes me reviennent. D'abord, notre première rencontre. Isabelle est avec lui depuis 15 jours déjà. J'arrive tard le soir, par le vol Air France. Grande fatigue, impossible de m'endormir. Trop d'impatience et d'appréhension.

Je suis donc passablement défraîchi le lendemain matin. En me découvrant, Elie paraît d'abord surpris. Tiens, aujourd'hui maman est accompagnée ! Voilà ce que je crois lire sur son expression. Je retiens mon souffle, me penche sur le berceau.

Nous nous regardons. Ses yeux balayent mon visage de haut en bas et droite à gauche, lentement, avec une extrême attention. Je suis en train de passer un examen. J'attends le verdict, paralysé.

Sa main se tend et touche mon menton mal rasé. Ces poils l'intriguent. Pendant un long moment, il parcourt des doigts mes joues, revient au menton... Et puis ses lèvres frémissent, les commissures s'étirent, un demi-sourire d'abord, qui s'affermi, prend de l'audace, illumine enfin son visage.

Voilà comment je suis devenu le papa d'Elie.

Ah ce premier sourire ! C'était le soleil de Madagascar qui brillait 2 fois, c'était la récompense de nos efforts, c'était la certitude que nous aboutirions, c'était surtout la confirmation que ce petit garçon de 9 mois venait, tout à trac, de m'adopter comme père.

Témoignage (suite) ...

Autre scène, ses 1ers pas. Les bras tendus, il trotte comme un automate, le regard braqué devant lui, d'un meuble vers un autre, un mètre, puis deux, puis trois mètres, sans tomber. Sa surprise est telle qu'il pousse des hurlements de triomphe, éclate de rire. Ainsi, jusqu'à l'heure du coucher. Nous nous disons : quel privilège de pouvoir vivre ça. Quel privilège d'avoir pu rester à Madagascar.

Au fil des épreuves, dans les moments de plus grande incertitude, sa joie de vivre nous soutient, renforce notre résolution, la conviction que tous les enfants et les parents du collectif ont droit à de tels instants. Voilà pourquoi nous continuons à plaider notre cause, sans jamais baisser les bras.

Enfin arrive ce jour de la fin du mois de mars où le Secrétaire d'Etat Renaud Muselier, en mission à Tananarive, nous annonce que le gouvernement de Madagascar est disposé à reprendre l'examen des dossiers. Ensuite, l'attente recommence, car entre la décision de principe et l'application, il faut des mesures législatives et administratives. A nouveau, l'incertitude et le découragement.

Notre séjour provisoire se prolongeant, nos perspectives changent. Quand je repars pour un court passage à Paris, je dis : je vais à Paris et je rentre à Tananarive.

L'examen des dossiers ne reprend réellement qu'en juin. Nous quittons la chambre d'hôtes où nous avons vécu depuis le mois de décembre, pour

nous installer dans une magnifique maison qu'on nous prête, juste en face du zoo de Tsimbazaza, sur les hauteurs. Les adoptants du collectif commencent à arriver à Tananarive. Nous tenons table ouverte, des gens que nous ne connaissions que par notre forum internet prennent corps et visage. Nous voyons des familles se former, des enfants que nous avons côtoyés pendant des mois dans les centres, à leur tour, comme Elie, adopter leurs parents.

Notre tour vient : jugement et période de non-recours. C'est le moment des adieux. Je revois cette directrice de centre, en larmes, nous dire : désormais nous serons loin les uns des autres.

La veille de notre départ, un dimanche, je montre fièrement le passeport d'Elie à un ami Malgache, venu nous dire au revoir. Il le feuillette, se fige et me fait remarquer que le passeport n'est pas signé ! Le lendemain matin, nous voilà au Minsitère de l'Intérieur, à la recherche du fonctionnaire qui a tamponné le document... Nous rions, car jusqu'à présent nous n'avons vu aucun départ sans contretemps de dernière minute. Avec notre expérience de terrain, nous pensions être à l'abri !

Le soir arrive, nous embarquons dans la voiture du chauffeur, devenu un ami, avec lequel nous avons sillonné Tananarive pendant tous ces mois. En descendant l'allée qui mène à la rue, nous passons près d'une cabane aux planches mal jointes, posée sur un sol en terre battue. Devant, assis sur des

caisses en bois sous l'éclairage d'une ampoule nue, quatre hommes jouent aux cartes. La partie doit être importante. Ils ont des expressions concentrées, presque farouches. Leurs traits expriment aussi une grande lassitude, peut-être la faim. Cette partie de cartes, c'est peut-être une mise en scène du hasard qui les accablent trop souvent, ou au contraire l'occasion pour eux de se sentir, pendant un court laps de temps, maître de leur sort.

Plus bas, au coin de la rue, nous croisons une toute jeune fille assise sur une pierre, jambes croisées Son visage exprime une grande mélancolie. A quoi pense-t-elle ? Quelle est la cause de sa tristesse. Les phares balayent cette frêle silhouette et l'obscurité l'engloutit à nouveau.

Ces joueurs et la demoiselle me paraissent soudain illustrer avec éloquence la condition Malgache. La voiture fonce vers l'aéroport.

Aujourd'hui, Elie est un petit garçon d'une merveilleuse normalité. Il prononce ses premiers mots, déborde de joie de vivre, fait à l'occasion enrager son papa et sa maman. Je me réveille souvent la nuit, hanté par le souvenir de Madagascar. Je me dis : quelle chance nous avons eu de pouvoir vivre cette expérience, de connaître la terre natale de notre enfants, son soleil, ses couleurs, ses odeurs, ses mots... de vivre là-bas avec lui.

Je me dis aussi : trouverons-nous un jour les phrases justes pour lui dire ces souvenirs, simplement ?

Pierre

ACTUALITÉS DE L'ADOPTION À MADAGASCAR

Suite aux lois votées en 2005 à Madagascar et aux décrets afférents (dont certains sont encore à paraître) la mise en place de la nouvelle procédure d'adoption consécutive à la ratification de la convention de La Haye est annoncée pour début 2006. L'AFAENAM espère que ce délai pourra être tenu.

Le fonctionnement envisagé prévoit la création d'une Autorité Centrale comparable à l'Autorité Centrale française. Cette Autorité Centrale recevra les dossiers des postulants via l'autorité centrale française (l'ACAI) ou l'AFA dans un 2nd temps, si une convention est signée entre l'AFA et Madagascar. L'Autorité Centrale malgache sera seule décisionnaire en matière d'apparement - il semble en effet, que le rôle des directeurs et directrices de centres sera consultatif.

En terme financier un montant de 1500€ sera requis par l'autorité centrale malgache pour les frais de dossiers et d'autre part 65 à 80 € de frais de pension par mois seront à verser au centre.

Un délai de placement de 6 mois devra être respecté avant que les parents biologiques signent le consentement à l'adoption, puis ils disposeront d'un nouveau délai de 3 mois de rétractation. C'est seulement au terme de ces 9 mois qu'un enfant pourra être orienté vers une adoption. Il faut également noter que la loi ne permet plus à un célibataire d'adopter un enfant malgache.

Aujourd'hui, dans l'attente de l'application des nouvelles procédures, des apparetements sont toujours réalisés par des directrices de centre puisque les autorités malgaches n'ont donné aucune consigne officielle interdisant ces apparetements. L'AFAENAM s'interroge sur ces dossiers pour lesquels elle souhaite le meilleur aboutissement dans l'intérêt des enfants et de leur famille adoptive. Pourtant comment et jusqu'où seront traités ces dossiers ? Le comité ad hoc qui a été mis en place pour les dossiers bloqués fonctionnera-t-il jusqu'à la mise en œuvre du nouveau dispositif ? Il est bien difficile de voir clair dans cette période transitoire. Des enfants sont en attente de parents dans les centres. Nous espérons que les autorités feront le maximum pour que les temps d'attente soient les plus courts possibles pour ces enfants.

CARNET DE BIENVENUE

Nous sommes heureux de vous annoncer l'arrivée dans leur famille de :

Rafaël-Manda MEDORI né le 22 janvier 2002 arrivé le 5 février 2005

Alexis-Ricardo MATHELIN né le 20 juin 2004 arrivé en juin 2005

Aïna LORET née le 5 novembre 2004 arrivée en été 2005

Herizo RIBET né le 22 mars 2003 arrivé le 2 août 2005

Orian VIROLES né en juin 2004 arrivé le 19 août 2005

François et Lalaina ROBIN nés respectivement le 17 mars 2001 et le 5 mars 1998 arrivés le 27 août 2005

Elinah LAVERGNE née le 2 avril 2004 arrivée le 28 août 2005

Hugo et Joris FERRON nés respectivement en 2002 et 2000 arrivés en septembre 2005

Yann MARTIN né le 13 juin 2004 arrivé en septembre 2005

Rachel KLEJTMAN née le 21 juin 2004 arrivée le 1er septembre 2005

Lee-Lenny LE GAL né le 7 avril 2002 arrivé le 2 septembre 2005

Lisa-Hortensia POTET née le 2 mars 2004 arrivée le 03/09/05

Alice MOREAU née le 3 février 2003 arrivée le 6 septembre 2005

Tahina LEBRETON née en septembre 2003 arrivée le 8 septembre 2005

Raphaël SABRAN né le 28 février 2004 arrivé le 9 septembre 2005

Alexis-Randy IGOULEN né le 20 mars 2004 arrivé le 26 septembre 2005

Natacha GRÜNEWALD née le 24 août 2004 arrivée le 1er octobre 2005

Pierre SUTEAU né le 21 juillet 2003 arrivé le 2 octobre 2005

Nolann DUBOS né en octobre 2004 arrivé le 2 octobre 2005

Erica DURANCE née en février 2000 arrivée le 25 octobre 2005

Jude METZGER né le 14 octobre 2004 arrivé le 08 novembre 2005

Thibaut GRENINGUEY né le 17 juin 2003 arrivé le 24 novembre 2005

Julien GROLLEAU né le 15 mars 2004 arrivé en 2005

Titouan FORTUN né le 28 janvier 2004 arrivé en 2005

Yannis VEINNANT

Elia CATHALA-GUILLET

Nous partageons également le bonheur des familles accueillant des enfants nés ailleurs qu'à Madagascar :

Enrich PENNAMEN né le 22 octobre 2001 en Haïti

Augustin ESNOUX né le 5 avril 2001 en Ethiopie arrivé le 6 août 2005

Arthur HERVOUET, 4 ans arrivé le 25 septembre 2005

Nino PRIMA né le 27 juin 2004 au Tchad arrivé le 19 octobre 2005

DOSSIERS «REFUS DE TRANSCRIPTION»

Cette question est encore à l'ordre du jour et malheureusement risque de le rester pour quelque temps encore...

En effet, comme nous vous l'avions indiqué dans nos précédents Gazety et lors de nos réunions, le Procureur de Nantes a, depuis maintenant un peu plus d'un an, décidé de ne pas transcrire nombre de dossiers (certains dossiers ont toutefois été transcrits sans aucune difficulté). Il motive ses décisions sur les faits ou éléments suivants :

- irrégularités repérées dans certaines procédures - chronologie des pièces constitutives des dossiers,
- interrogation sur le libre consentement de la mère biologique à confier son enfant à l'adoption par le fait que le droit de visite est mentionné dans l'ordonnance de garde, - lorsque celle-ci est datée postérieurement au consentement à l'adoption - .

Malgré de nombreuses démarches entreprises, auxquelles l'AFAENAM a participé activement, celles-ci sont malheureusement restées vaines jusqu'à ce jour. Ainsi, des entrevues ont eu lieu avec des élus, des représentants du Ministère de la Justice et du Cabinet du Président de la République. Des contacts ont eu lieu aussi avec les autorités malgaches visant à apporter des précisions au Procureur sur les procédures. Mais ces données générales n'ont pas eu les effets escomptés puisque le Procureur exige une attestation no-

minative individuelle des magistrats ayant rendu le jugement malgache pour envisager une nouvelle étude du dossier. Il est évidemment impossible d'exiger cette démarche envers les malgaches qui peuvent aller jusqu'à penser que le jugement lui-même est remis en cause...

Lasses, quelques familles ont alors engagé une démarche en justice. Une d'entre elles a déposé une requête en vue d'adoption plénière auprès du TGI de son domicile (Nantes) ; requête qui a été reçue favorablement au nom de l'intérêt supérieur de l'enfant. Un jugement d'adoption plénière a donc été prononcé.

Une autre famille a décidé d'assigner le Procureur mais le jugement confirme la position du Procureur ; les parents ont fait appel de ce jugement.

Les décisions judiciaires étaient très attendues des familles concernées, particulièrement le résultat de l'assignation du Procureur. La déception est grande de voir le Procureur de Nantes confirmé dans son jugement. Que donnera l'appel ? Nous attendons.

L'association ILO, collectif de parents constitué pour les refus de transcription, semble se résoudre actuellement à encourager les familles concernées à entamer une action judiciaire plutôt par voie de requête en vue d'adoption au TGI du domicile - ce qui revient à demander une nouvelle fois un jugement d'adoption plénière.

Suite page 5

POINT SUR LA NOUVELLE LOI FRANÇAISE SUR L'ADOPTION

Nous avons évoqué dans le Gazety Kely N° 10, les différents changements qu'entraînerait la nouvelle loi de juillet 2005. La réforme la plus importante est, sans conteste, la création de l'Agence Française pour l'Adoption (AFA). Si la constitution de l'AFA (GIP) est effective depuis fin décembre 2005 ; sa date officielle de mise en place n'est en revanche toujours pas connue.

Le conseil d'administration de l'AFA est composé de 3 collèges:

- un collège des représentants de l'Etat
- un collège des représentants des Départements
- un collège des Organismes Agréés pour l'Adoption (OAA)

Les associations de parents quant à elles se trouvent reléguées dans un «Comité de suivi» appelé à se réunir deux fois par an et en cas de difficulté de l'AFA sur un pays.

D'autre part, Monsieur Nicolin, député, ancien président du Conseil Supérieur de l'Adoption vient d'être nommé Président de l'AFA et Madame de Choiseul Praslin (épouse de Mr Clément Garde des sceaux) en est la directrice.

Nous avons récemment réagit auprès du Ministre de la famille, Monsieur Philippe Bas, à qui nous avons écrit pour dénoncer le fait que les associations de parents n'aient qu'une place très marginale au sein de l'AFA, contrairement aux promesses qu'il avait tenu lors des débats parlementaires. Nous avons déjà évoqué l'ensemble nos interrogations lors d'une rencontre entre le MASF et Madame de Choiseul Pralin.

Les associations de parents représentent la voix de milliers de familles adoptives. Il nous semble impossible que les autorités se privent de l'expérience de terrain des parents adoptifs alors même qu'elles accordent une place centrale aux OAA puisque celles-ci sont intégrées à l'exécutif de l'AFA.

Le montage de l'AFA n'est pas sans nous inquiéter :

- Comment les OAA travailleront-elles avec l'AFA sensée ne pas avoir de critères de sélection contrairement aux OAA ?
- Comment les choses s'articuleront-elles sur le terrain entre OAA et AFA en terme de répartition des apparentements ?
- Le correspondant de l'AFA dans les pays d'origine sera t-il bien indépendant de celui des OAA ?

Bref, autant de questions qui sont, jusqu'à ce jour, sans réponse et sur lesquelles nous resterons en alerte, dans

l'intérêt des familles adoptives.

Concernant la fonctionnement de l'AFA voilà ce que nous pouvons dire dans un 1er temps bien que très peu de précisions aient été données. Un correspondant de l'Agence devra être nommé dans chaque département. Comment s'organiseront les «petits» départements ? Nous craignons une disparité entre les départements du point de vue des moyens consacrés à cette fonction de correspondant AFA et donc dans le traitement des demandes des familles par l'AFA...

Quelle sera la formation de ce correspondant et combien de temps lui faudra t-il pour être opérationnel en matière d'information sur l'adoption internationale ?

Tous les postulants à l'adoption devront être reçus et aidés dans leur constitution de dossier par le correspondant départemental mais le dossier sera ensuite transmis à l'Agence qui, seule, semble être habilitée pour le faire transiter dans le pays qui correspond le mieux au souhait des parents et aux critères imposés par le pays.

Dans un premier temps, l'Agence centrerait ses relations sur quelques pays avec qui elle passera des accords (Cinq sont évoqués, dont Madagascar pourrait faire partie semble t-il) pour ensuite s'étendre à d'autres pays.

Il reste cependant des questions ... L'agence est présentée comme la 3ème voie de l'adoption en France et il devrait toujours être possible de déposer un dossier en démarche individuelle sans passer par l'AFA. Toutefois, nous pouvons nous interroger sur la manière dont seront traitées les dossiers par démarches individuelles dans les pays qui auront passé un accord avec l'AFA ?

En revanche, dans les pays comme la Chine, la Russie ou encore le Vietnam qui refusent désormais l'adoption par démarches individuelles, l'Agence représente une chance nouvelle car elle devrait permettre aux familles non retenues par les OAA de pouvoir se tourner vers ces pays qui leur étaient fermés jusque là.

En conclusion, nous pensons maintenant qu'il nous faudra suivre attentivement la mise en place de l'AFA. Nous regrettons vivement la place accordée aux associations de parents adoptifs qui avaient jusqu'alors toujours participé activement et de manière constructive aux différentes instances nationales. Il s'agit, pour nous, d'un recul incontestable dommageable à la transparence d'une institution comme l'AFA.

Dossiers «refus de transcription» (suite)

L'enfant serait alors tout simplement adopté deux fois... Toutefois, nous savons que tous les TGI ne traiteront pas les demandes de manière identique. Nous pouvons aussi craindre quelques refus de jugement ou des orientations vers des adoptions simples....

Au travers de ces événements nous avons tout lieu de nous interroger et d'être grandement préoccupés. En effet, le Procureur ne s'est pas limité aux dossiers malgaches puisque des transcriptions ont aussi été refusées pour des dossiers d'autres pays.

Nous ne pouvons pas nous empêcher de voir, compte tenu du nombre de dossiers concernés (qui pourrait bien encore augmenter avec l'arrivée à l'automne dernier de nombreux

enfants dont les dossiers étaient bloqués côté malgache), une remise en cause de l'adoption plénière prononcée dans un pays avec lequel existe une convention bi-latérale. Les familles, qui ont mené leur démarche d'adoption avec la plus grande honnêteté, les autorités malgaches qui ont prononcé le jugement d'adoption plénière, les enfants qui vivent dans leur famille française et se retrouve sans statut (puisque le jugement d'adoption plénière a rompu les liens avec la famille d'origine), tous se trouvent entachés de suspicion par la position du Procureur...

L'AFAENAM, et les autres associations du MASF, restent vigilantes sur l'issue qui sera donnée à ces dossiers et notamment sur la question de l'adoption plénière.

En savoir + : Lire compte-rendu réunion du 19/11/05 en page 6

COMMENT NOUS JOINDRE ?

9, rue de l'Oubangui - 44800 SAINT HERBLAIN

02 51 78 65 23
02 40 37 93 16
02 40 74 46 12

Les sites internet :
www.afaenam.org
<http://masf.free.fr>

Correspondants dans les régions :

Paris - IDF : 01 44 15 91 95 (Aude Le Floch)
Nord : 03 27 91 11 23 (Olivier & Nathalie Libert)
Ouest : 02 98 06 78 18 (Philippe & Corine Revert)
Normandie : 02 33 01 18 68 (Jean-Paul Sebire)
Deux-sèvres : 05 49 70 85 75 (Claudine Potet)
Sud-Ouest : permanences téléphoniques
- 06 71 40 19 86 mercredi soir (Patrick & Béatrice Le Breton)
- 06 81 57 20 15 mardi soir (Laurent Viroles)

En cas d'absence, nous vous remercions de renouveler votre appel. En effet, nous ne pouvons nous permettre de rappeler pour donner suite aux messages. Merci également d'éviter de téléphoner le dimanche.

Nous sommes heureux de compter parmi nous de nouveaux délégués régionaux en Normandie et Deux-Sèvres avec Jean-Paul Sebire et Claudine Potet. Par ailleurs, malgré le déplacement géographique à Nantes de Marie Emmanuelle et Franck Grastilleur, la délégation Sud-Ouest a trouvé preneur avec Laurent Viroles et Patrick Le Breton. Enfin, l'équipe parisienne vient de se renforcer autour d'Aude Le Floch constituant ainsi une équipe de 6 interlocuteurs. Remercions tous les nouveaux venus du temps qu'il vont consacrer à la cause de l'AFAENAM !

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION AFAENAM DU 19 NOVEMBRE 2005 À NANTES

Cette réunion d'information et d'échange organisée par l'AFAENAM a connu un franc succès tant chez les postulants et parents que chez les enfants puisque le nombre d'enfants présents n'avait jamais été aussi élevé : une trentaine de bambins ont ainsi gambadé tout l'après-midi, animant joyeusement les débats !

Souhaitant la bienvenue à tous, l'AFAENAM s'est réjouie - prenant acte de cette présence si jouée et tant espérée - de l'aboutissement de longs mois d'attente des dossiers bloqués. Après une brève présentation des membres du Conseil d'Administration de l'AFAENAM, quatre thèmes ont été abordés :

- **Actualité de l'adoption en France** (cf. article page 5)
- **Actualité du MASF**
- **Dossiers «Refus de Transcription»** (cf. article page 4 & 5)
- **Actualité de l'adoption à Madagascar** (cf. article page 3)

Concernant l'Actualité en France, la loi sur l'adoption votée par les députés en Avril 2005 puis par le Sénat en Juillet 2005 porte sur 2 points majeurs :

- Uniformisation de l'agrément et de sa procédure d'obtention
- Création d'une Agence Française pour l'Adoption (AFA) dont la mise en fonction est attendue courant 2006

Dans ce contexte, l'AFAENAM déplore la non-représentation des Associations de Familles.

Dossiers ayant essuyé un Refus de Transcription
L'AFAENAM a évalué à une cinquantaine le nombre de dos-

siers toujours en instance. Les deux modes de recours judiciaires ont été présentés :

1. Mener une action à l'encontre du Procureur en l'assignant devant le TGI de Nantes - l'objectif étant de faire modifier la décision du Procureur.
2. Déposer une requête en vue d'adoption auprès du Tribunal de Grande Instance du lieu de résidence de chaque famille (on requière à nouveau une adoption).

Un débat a été mené sur la valeur de chacune des 2 solutions, de leur chance de succès et des risques encourus sachant par exemple que les TGI locaux fonctionnent indépendamment (ce n'est pas parce que dans un TGI la requête en vue d'adoption est acceptée qu'elle le sera dans tous les autres TGI de France). L'AFAENAM reste en soutien aux familles qui le souhaiteraient. Merci à elles d'informer l'AFAENAM de l'avancée de leur dossier.

Le Mouvement pour l'Adoption Sans Frontières (MASF), dont Hélène Mahéo est la Présidente, s'est fortement mobilisé sur la loi sur l'adoption et particulièrement sur l'AFA. Il a également participé à une consultation de l'Assemblée Nationale qui a permis d'aborder, notamment, le projet d'une éventuelle révision de la loi pour la reconnaissance du conjoint de l'adoptant (concubin hétéro ou homosexuel) qui en ferait la demande.

Nous avons conclu l'après-midi qui nous a permis de faire le point assez complet sur les différents dossiers relatifs à l'adoption à Madagascar, par un goûter fêtant l'arrivée des enfants si longtemps attendus.

Je souhaite adhérer à l'AFAENAM, recevoir le Gazety Kely et être informé des rencontres de l'AFAENAM

Je joins 30 € (*) pour l'adhésion annuelle (une adhésion par famille)

(*) augmentation annuelle à valider lors de l'AG du 18/03/06

Nom, Prénom : _____

Adresse : _____

Tél : _____ Fax : _____

Email : _____

Le/...../2006

Signature

A retourner à :

AFAENAM
4 Boulevard Ampère
Résidence le Newton
Appt C52
44470 Carquefou